



SYNDICAT DES PROPRIETAIRES FORESTIERS SYLVICULTEURS DU VAR

L'ECHO DE LA FORÊT PRIVÉE VAROISE

Jun 2014

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var
Directeur de la Rédaction : Frédéric-Georges Roux
Dépôt légal : Juin 2014—N° **ISSN** : 2259-3888

Éditorial

Chers amis propriétaires forestiers sylviculteurs,

Défendre vos droits et vos intérêts est de plus en plus notre préoccupation première. Nous nous y employons bénévolement avec passion. La place nous manque pour vous rendre compte de toutes nos actions et vous en expliquer tous les tenants et aboutissants et dans quels méandres pervers nous nous débattons. Nous sommes impliqués dans tellement de sujets et il nous faut faire des choix.

Les projets de parcs naturels, qu'ils soient nationaux ou régionaux sont des menaces latentes, comme le feu qui couve, mais nous sommes vigilants, quitte à prendre des positions de précaution qui irritent. Les forêts privées ne sont pas des espaces naturels ouverts à tous et il ne suffit pas de viser les quads et les 4x4. Nous risquons d'être « envahis » par des hordes d'animaux humains à deux pattes qui mettront un jour notre responsabilité en cause s'il advient que l'arbre mort qu'on nous imposera de conserver leur tombe sur la tête.

Quand il n'y aura plus assez de chasseurs pour se payer les timbres « gros gibiers » afin de payer aux viticulteurs les dégâts occasionnés par les sangliers qui prolifèrent, de plus en plus attirés par les vignes qu'ils ont désormais le droit d'arroser, ce seront nous, propriétaires et titulaires du droit de chasse, à qui l'on reprochera de ne pas réguler les animaux dans nos forêts que nous n'avons pas les moyens d'entretenir.

Et si nous ne réagissons pas, viendra bientôt le jour où on nous facturera les coupes devenues obligatoires pour approvisionner les industriels et les petites chaufferies locales : pourquoi pas un impôt sur la fortune biomasse ?

Heureusement, nous sommes là et nous savons nous faire entendre.

Frédéric-Georges Roux
Président



Assemblée Générale 2014

Notre Assemblée Générale annuelle s'est tenue le 9 avril 2014 dans le cadre de la Foire de Brignoles en présence de monsieur Raymond Yeddou, sous-préfet de Brignoles, de monsieur Charles Laugier, conseiller régional en charge de la forêt, avec la participation de monsieur Luc Bouvarel, directeur général de la Fédération des forestiers privés et d'autres intervenants.

Nous tenons tout d'abord à remercier le président de la foire, maître René Martin, qui avait mis gracieusement le grand hall à notre disposition, nous avait offert des entrées gratuites pour la journée ainsi qu'un apéritif dont nous n'avons malheureusement pas pu profiter à cause de notre dépassement d'horaire.

En dépit d'un certain nombre d'avatars dans l'expédition de l'invitation qui est parvenue tardivement, nous étions près de 300 adhérents présents ou représentés avec des pouvoirs.

Assemblée Générale statutaire

En introduction, le président Frédéric-Georges Roux rappelle les statuts : « *les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés* » et donc que l'assemblée peut délibérer et voter régulièrement.

Il présente ensuite le rapport d'activité du syndicat en donnant notamment quelques chiffres : participation à 104 réunions dont 18 Conseils d'Administration, AG et réunions de bureaux (syndicat 83, Union Régionale, syndicats 13 & 06, Fédération, CRPF), 15 AG de partenaires et 71 autres réunions diverses (Biomasse, Inova, EON, Groupama, Natura 2000, RNN, TVB, PNR, PNN, DDTM, Préfecture, CG...)

(Suite page 2)

Sommaire

- Éditorial
- Assemblée Générale 2014
- Projet d'extension du Parc Naturel National de Port-Cros
- Vos administrateurs : à qui s'adresser ?
- Attentions, coupes illégales !
- Dernière heure : Comité Régional Biomasse (5 juin 2014)
- Les annonces de la forêt varoise

Assemblée Générale : 9 avril 2014 (Brignoles)

Rapport financier

Puis Christian Mercier, vice président et trésorier, présente le compte d'exploitation 2013 et propose d'affecter le léger excédent (372 €) au report à nouveau. Les dépenses (41 492 €) se répartissent ainsi :

- Services aux adhérents : 20 213 € (49%)
- Frais de personnel : 15 634 € (38%)
- Frais généraux : 5 645 € (13%)

Christian Mercier explique que le résultat de l'exercice est plus faible que d'habitude pour différentes raisons :

- la facture d'assurance RC 2012 avait été réglée en décembre 2011 ce qui avait accru artificiellement le résultat d'environ 1 500 €.
- nous avons acquitté en 2013 deux ans de loyers au CRPF (non facturés en 2012), soit un surcroît de charges d'environ 1 500 €.
- Notre cotisation à la fédération a augmenté de 300 €.

Sans ces charges exceptionnelles, le résultat de l'exercice aurait été de + 3.672 €, ce qui est plus proche de nos résultats habituels.

L'impulsion de la circulaire et sa diffusion ont été confiées à partir d'octobre à un prestataire spécialisé, ce qui nous économise le temps de pliage et de mise sous enveloppe mais aussi de l'argent (moins cher que la photocopie et la Poste)

Le nombre net de nos adhérents a très légèrement augmenté (+10) et se situe légèrement au dessus de 900 en dépit du fait que nous n'avons pas trouvé le temps de mener la campagne de recrutement que nous avions projetée. La situation de notre trésorerie est toujours satisfaisante et nous persistons dans notre intention de procéder à la rentrée à une telle campagne de recrutement (*plus nous serons nombreux, plus nous serons écoutés et surtout entendus*).

Le Président met au vote les 3 premières résolutions qui sont approuvées à l'unanimité :

Résolution n°1 : « L'Assemblée Générale approuve le procès verbal de l'AG ordinaire de l'année 2012 »

Résolution n°2 (approbation du rapport moral) : « L'Assemblée Générale donne quitus au Président et au Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2013 »

Résolution n°3 : (approbation du rapport financier): « L'Assemblée Générale approuve les comptes 2013 et en donne quitus au Trésorier et au Conseil d'Administration »

Administrateurs

Il est alors procédé au renouvellement de 5 mandats d'administrateurs arrivés à leur terme de 6 années. Georges Franco, Jean Roubaud et Bertrand Ader étant soit démissionnaires soit ne souhaitant pas se représenter, la réélection de Denise Michel, suspendue, n'étant pas proposée par le Conseil, et aucune autre candidature n'ayant été recueillie, seule Catherine Fournil est candidate à sa propre succession.

Par ailleurs, au terme de l'année statutaire d'observation, le Conseil d'Administration propose la nomination définitive pour un mandat de 6 ans de Yasmina Boudjellal et de Katia Lagarde.

Le Président met au vote les résolutions 4 et 5 qui sont approuvées à l'unanimité :

Résolution n°4 : « L'Assemblée Générale renouvelle pour 6 années le mandat d'administrateur de Catherine Fournil.

Résolution n°5 : « L'Assemblée Générale approuve la nomination pour un mandat de 6 années de Yasmina Boudjellal et Katia Lagarde.

Évolution des cotisations

Avant de présenter au vote le projet d'évolution des cotisations, le Président rappelle le contexte 2014 :

- Nombre d'adhérents stabilisé aux alentours de 900 avec beaucoup de petites surfaces : 700 adhérents de moins de 60 ha (dont 500 ont moins de 25) et 90 adhérents ont plus de 200 ha (dont 25 plus de 400 et 4 plus de 1000)
- L'assurance RC va augmenter très sensiblement (voir les explications page suivante)
- Le frais généraux sont en légère augmentation
- Nos services aux adhérents (circulaire, réunions, conseil et assistance, formation...) sont stabilisés
- Nous planifions une campagne de recrutement qui sera financée sur nos réserves (investissement)

Il montre ensuite que le budget prévisionnel 2014 est en équilibre nonobstant l'augmentation très sensible de la cotisation du contrat groupe d'assurance Responsabilité Civile (3 800 € au lieu de 1 500 €).

Suite à une réorganisation, Groupama Méditerranée a mis en évidence que notre contrat RC était mal adapté (avec des conditions qui n'existaient plus chez eux), mais qu'il était surtout particulièrement déficitaire depuis plusieurs années (coût des sinistres 3 à 4 fois nos cotisations)



Dans ces conditions, Groupama avait décidé de dénoncer ce contrat pour nous proposer immédiatement son contrat standard et appliquer son tarif national unique.

Nous vivions consciemment depuis plusieurs années avec cette épée de Damoclès au dessus de nos têtes. Une enquête nationale, menée par la Fédération, montrait que le tarif dont nous avons bénéficié était non seulement le plus bas de France mais qu'il était au moins 3 fois inférieur à celui qui était juste devant nous.

Nous avons été conduits à discuter âprement depuis juillet 2012 (Hervé Racine, Christian Mercier et Frédéric-Georges Roux) à la fois les couvertures et les conditions économiques et nous avons fini par obtenir un étalement sur 3 années de l'augmentation que Groupama voulait nous imposer immédiatement, ainsi que des conditions de garanties légèrement meilleures, mais « il faudra y passer en 2016 ».

C'est la cotisation « RC forêt », proportionnelle à la surface assurée qui subit le plus gros choc.

Sur la base de 60.000 ha actuels, notre cotisation 2013 a été de 0,023 €/ha. Elle est passée en 2014 à 3.378 € ttc, soit 0,056 €/ha.

Nous avons anticipé cette « mauvaise nouvelle » lors de la fixation des montants des cotisations pour 2014 lors de l'AG de l'an dernier (notamment en supprimant le plafond pour les surfaces au-delà de 400 ha).

2014 n'est cependant que la première des 3 marches : la cotisation passera en 2015 à 0,095 €/ha pour atteindre 0,135 €/ha en 2016 (qui est quasiment le tarif standard proposé aujourd'hui dans le cadre du contrat groupe national négocié par la Fédération auprès d'une autre compagnie).

En conséquence, le Conseil d'Administration a proposé pour 2015 de maintenir à 15 € le montant

de la cotisation forfaitaire fixe, de passer de 15 à 16 € le montant de la contribution de base aux services syndicaux départementaux et de limiter strictement l'augmentation de la cotisation proportionnelle à la surface assurée à la seule augmentation de la cotisation assurance RC Groupama, soit +0,04 € par hectare pour 2015 et à nouveau +0,04 € en 2016.

Le Président met alors aux voix la résolution n°7 qui est approuvée à l'unanimité.

Résolution n°7 : Cotisations

L'Assemblée Générale approuve la formule de calcul des cotisations annuelles proposée par le Conseil d'Administration. Celle-ci prendra effet au 1er janvier 2015 :

- Cotisation forfaitaire unique : 15 €
- Contribution aux services syndicaux départementaux :
 - Montant fixe : 16 €
 - Montant lié à la surface assurée :
 - 0,640 € / ha pour les 25 premiers hectares
 - 0,440 € / ha pour les 75 suivants
 - 0,340 € / ha entre 100 et 400 ha
 - 0,095 € / ha au-dessus de 400 ha

Interventions

Après la pause quatre interventions, fort appréciées, se succèdent :

- Pierre Faury (CRPF PACA) nous fait un brillant exposé sur la sylviculture truffière et ses débouchés.
- Luc Bouvarel (DG de la Fédération) répond à la question : « *La Trame Verte et Bleue (TVB) sonnera-t-elle la fin de Natura 2000 ou est-elle une couche de plus ?* ». Hélas, la réponse est « NON ».
- Michel Dard (Administrateur du syndicat et représentant de la forêt privée au Conseil Économique Social et Culturel du Parc National Naturel de Port Cros) fait le point sur le projet d'extension de ce parc et le projet de charte associée (voir page 4).
- Enfin, Frédéric-Georges Roux, Président du Syndicat et membre de la Commission Régionale Biomasse, fait le point sur les projets de co-génération E.ON et Inova (voir page 6).

Et tout se termina dans la bonne humeur par un repas sous la tente au cours duquel Josette Pons, réussissant à se libérer de ses nouvelles contraintes de maire de Brignoles, nous rejoignit et nous adressa quelques mots de soutien.

Frédéric-Georges Roux

Projet d'extension du Parc Naturel National de Port-Cros



La « parcomanie » est en marche et le Var est une cible de choix. A l'étroit dans ses îles, le PNNPC s'est mis dans la tête de coloniser les communes du littoral qui lui font face en appliquant, du bord de mer jusqu'aux lignes de crêtes du massif des Maures des recommandations « obligatoires librement consenties ».

L'astuce est grossière mais perverse. Le Parc mène la danse : seul le cœur de parc (les îles et un peu d'eau autour) a des règles contraignantes. Pour le littoral il s'agit seulement d'une « aire potentielle d'adhésion » et chaque commune reste « libre » d'adhérer ou non. Le Parc n'y imposera rien, sauf de respecter une charte. Mais c'est là que le bât peut commencer à blesser car, même si la fameuse charte semble truffée de bons sentiments, rien n'empêchera les élus, sous la pression des associations et autres lobbyistes, d'imposer demain dans leurs règlements, leurs PLUs, leurs SCOTS, en prétextant y être contraints par le SRCE et autres Docob Natura 2000, des obligations ou des interdictions bafouant non seulement le droit pourtant constitutionnel de propriété mais contraires aux bonnes pratiques sylvicoles que nous enseignent nos ingénieurs du CRPF ou que nous ont léguées nos ancêtres pour le plus grand bien de nos forêts varoises.

Une charte de 220 pages

C'est au sein d'un Conseil Économique Social et Culturel (CESC) de plus de 60 membres (et 60 suppléants) dans lequel la forêt (15 000 hectares sur les 24 000 de l'aire potentielle d'adhésion) n'a eu droit qu'à deux représentants (un pour la forêt privée et un pour l'ONF) que doit être validée la charte qui sera proposée aux maires des communes cibles.

Cette charte de plus de 220 pages, particulièrement détaillée, a été élaborée par plus de 100 personnes qui se sont réunies en sous-groupes seulement deux ou trois demi-journées chacun !!!

Notre contribution, en coordination avec le CRPF, l'ASL, l'ONF, les Communes Forestières la

Chambre d'Agriculture et le Conseil Général, a principalement consisté à rappeler l'existence des codes et règlements qui régissent la gestion de nos bois que nous estimons largement suffisants, à refuser toute contrainte ou obligation supplémentaire et à réitérer nos craintes de voir nos bois et nos chemins un peu plus envahis par des hordes de touristes et autres usagers souvent motorisés renforcés dans l'idée que le parc et la nature leur appartient.

Où en sommes-nous ?

Le 2 juillet prochain la version 4 de la Charte PNNPC va être examinée par le CESC du Parc pour être sans doute validée par le Conseil National de la Protection de la Nature.

D'après nos renseignements les 3 précédentes versions ont été retoquées par cette instance parisienne qui les a estimées pas assez contraignantes vis à vis des règles d'urbanisme et de protection de la nature. Le CNPN semble souhaiter des Réserves Biologiques Intégrales dans le futur Parc (!!!) alors que nos interlocuteurs, les autorités locales du Parc, luttent et s'y sont opposés car tout ce qui représente des contraintes supplémentaires par rapport aux versions précédentes ne fera qu'accroître l'hostilité des maires qui sont libres ou non d'adhérer.

À notre connaissance, à ce jour, les communes de Carqueiranne, La Londe des Maures, Bormes les Mimosas et Le Lavandou ne semblent pas disposées à faire partie du Parc agrandi.

Enquête d'Utilité Publique ?

Une fois mise sous sa forme définitive la Charte PNNPC sera soumise à enquête publique. Nous savons qu'une telle enquête tient plutôt d'une simple mascarade : avec internet la terre entière est consultée et, bien évidemment, le touriste japonais verra d'un très bon œil bien débridé la possibilité de rentrer dans un parc national dès la sortie de Toulon pour en sortir à Saint-Tropez... où il pourra continuer de contempler le paysage à travers l'objectif de son appareil photo nippon.

Rappelons que pour la Réserve Nationale Naturelle de la Plaine des Maures, l'avis de la Chambre d'Agriculture du Var ou celui du Conseil Général n'a pas eu plus de poids que celui de l'association de défense des chéloniens du... Massachusetts !!! Ajoutez à cela la possibilité (frauduleuse, mais largement pratiquée pour la RNN) de déposer le même avis 12 fois, dans chacune des communes où sera déposé le registre ! Il ne faut pas se faire d'illusions sur les résultats de l'enquête dont on pourrait même faire l'économie !

Ces considérations ne doivent pas vous dispenser d'aller déposer votre avis sur le cahier d'enquête ad hoc de vos communes respectives...

Une fois l'enquête terminée et le OUI au projet d'extension obtenu, il sera demandé aux 11 Maires et à leurs Conseils municipaux s'ils veulent que leur partie de commune visible de la mer devienne un bout de Parc. Si leur réponse est « oui », ils signent les 220 pages de la Charte et s'engagent à la respecter... Ils seront plus attentifs à ses contraintes sur leurs PLU qu'aux incidences sur la gestion forestière de leurs forêts communales et encore moins des forêts privées de leurs administrés.

Votre Syndicat et votre CRPF leur ont néanmoins fait connaître les possibles inconvénients d'un classement supplémentaire s'ajoutant au millefeuille : Natura 2000 , Site Classé , Loi littoral, Trame Verte et Bleue et autres zonages ...

Qu'en pense votre Syndicat ?

Certes, il n'y a rien de bien contraignant pour nous dans cette très volumineuse version 3 de la Charte ... Mais nos inquiétudes viennent surtout des « non dits » c'est à dire de l'ESPRIT même de ce classement dont nous ne connaissons que trop le modèle qui est le Cœur de Parc. Pour nous cette absence de gestion forestière des îles de Port Cros et de Porquerolles est à l'image même de ce que nous critiquons : un chablis généralisé qui fait l'admiration de ses promoteurs... jusqu'à marquer les arbres morts ! Nous ne voulons pas de cette « foresterie » sur le continent. Que le royaume des scolytes et autres vermines soit observé par quelques scientifiques pour constater l'attaque (ou pas) de ces petites bêtes sur les arbres vivants, oui, mais à titre expérimental et sans s'étendre sur des Réserves Biologiques Intégrales (RBI) de plusieurs milliers d'hectares.

Nous acceptons, à la rigueur, d'être observateurs des controverses des scientifiques mais sans désirer en être les victimes. Le bon sens, l'observation et l'héritage du savoir faire de nos ancêtres nous servent plus que des spéculations hasardeuses dont nous n'avons aucune envie de faire les frais. Si on nous arrache nos griffes de sorcières, on sort les nôtres !



Nous savons trop qu'un grand nombre d'associations s'emparent des travaux des scientifiques (souvent sans les avoir bien digérés) et au nom de la protection de l'environnement s'emploient à bloquer un peu plus nos travaux forestiers.

Depuis la Loi Pisani de 1963 la forêt privée française bénéficie d'un personnel dédié de techniciens et d'ingénieurs, hommes de terrain mais aussi scientifiques qui méritent toute notre confiance. Ils sont chargés de mettre en adéquation notre gestion sylvicole (PSG), avec les Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole (SRGS) et leurs annexes vertes qu'ils ont élaborés. Et même si la charte « n'ordonnera rien », il faudra bien que l'on évalue nos plans de gestion sous l'angle de ses directives... à moins que ce ne soit que 224 pages de « vœux pieux ».

La continuité naturelle des 24 000 hectares (dont 15 000 forestiers) visibles depuis Port Cros ne nous paraît pas évidente (même si la légende prétend que les sangliers traversent à la nage). Malheureusement, on peut penser que peu de centimètres carrés échapperont à l'examen à la loupe des scientifiques... entraînant alors le cortège trop connu et redouté des couches de protection pour la petite bête ! Circonstance aggravante : s'agissant de la zone littorale, ces Arrêtés de Protection de Biotope (APB) se feront sous l'égide de la non moins redoutée Commission des Sites... où l'on retrouvera nos innombrables associations précitées qui manient si bien l'arme du contentieux qu'elles terrorisent aussi les préfets. Les méandres de ces procédures entraîneront les retards que nous ne connaissons que trop : exemples de PSG en site classé qui ont mis plus de 3 ans pour émerger des tiroirs de la DREAL, 3 étés, heureusement sans mistral alors que ces PSG avaient reçu l'avis favorable du CRPF et que leur urgence était patente puisqu'ils contenaient essentiellement des travaux DFCI.

En conclusion, pour nous convaincre des bienfaits d'être « parqués » il faudrait d'abord que le parc actuel qui deviendra « cœur de parc » nous soit plus attrayant en adoptant une posture un peu différente, celle d'ailleurs que la Loi Giran semble un peu redéfinir : l'écologie, certes mais sans oublier l'économie !

N'oublions pas que sur le continent, il nous est demandé de produire dès 2015 deux fois plus de bois pour alimenter la centrale biomasse de Brignoles (Inova) et de reconstruire notre filière liège qui jadis a donné du travail à 2 000 ouvriers : c'est bien de parler de foresterie mais faisons aussi de la sylviculture.

Le chant des cigales n'est pas interrompu par celui des tronçonneuses !

Michel Dard

Vos Administrateurs : à qui s'adresser ?

Conformément aux statuts, lors de la première réunion du Conseil d'Administration qui a suivi l'assemblée générale, vos administrateurs ont élu le nouveau bureau du syndicat qui est ainsi composé !

- Président : Frédéric-Georges Roux
- Vice-présidents : Christian Mercier et François Binet
- Secrétaire : Hervé Racine
- Secrétaire adjointe : Katia Lagarde

Nous nous sommes ensuite réparti les tâches et missions, soit pour être plus près de vous (référénts géographiques), soit en fonction de nos compétences et affinités par sujet.

Référénts géographiques

La première question qui s'est posée est « quel découpage du Var retenir ? » et la réponse est plus difficile que la question car, suivant les organismes, on constate que les « frontières » varient au gré des sujets.

Le découpage en « territoires » retenu par le Conseil Général où chaque commune appartenait entièrement à un territoire et un seul nous a longtemps semblé le plus pratique.

Mais, à part Cœur du Var, il ne correspond ni aux cantons (que ce soient les anciens ou les nouveaux), ni aux communautés de communes, ni aux Scots, ni aux circonscriptions électorales: de quoi s'y perdre en coupant les cheveux en quatre.

Nous avons donc décidé de retenir le découpage par « massif » forestier qui nous semble le plus adapté pour nos préoccupations, en acceptant que plusieurs communes appartiennent à plu-



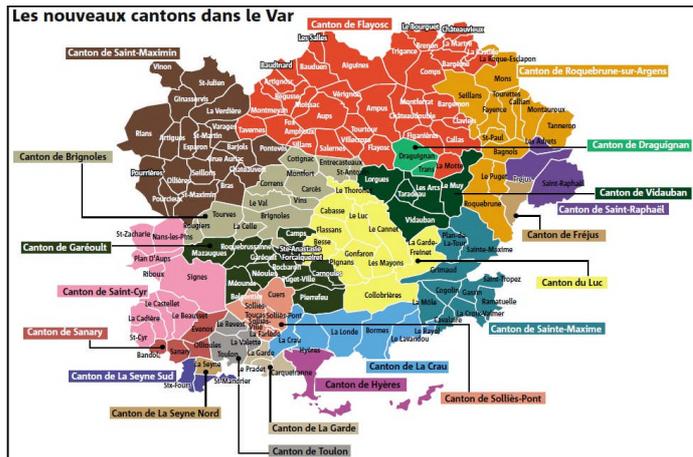
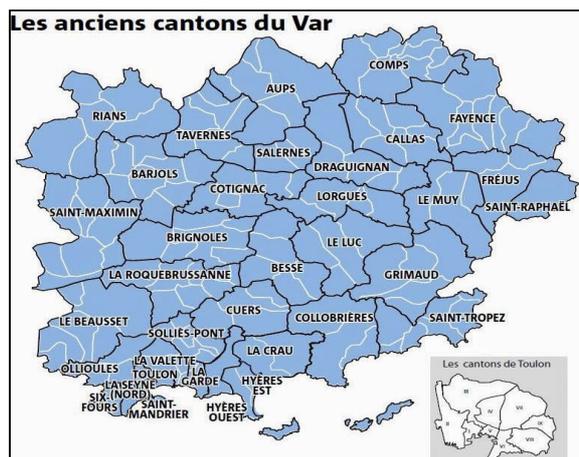
sieurs massifs.

Mais, là encore, il fallait choisir entre la découpe en 7 massifs retenue par le Conseil Général pour traiter de la DFCI et des Pidaf, réunions auxquelles nous participons activement pour y faire valoir vos intérêts ou celle en 9 massifs retenue par la Préfecture du Var pour déterminer les risques d'incendies en fonction de la météo.

Nous avons finalement opté pour les massifs du Conseil Général et réparti les responsabilités entre les membres du Conseil d'Administration ainsi :

Massif Sud-ouest : Michel Dard, Bruno Giaminardi, Hervé Racine

Massif Nord-Ouest : Philippe Bréglino, Pierre Burel, Bruno Giaminardi, Christian Weibel





Massif Sud (Maures) : coupé en deux pour les réunions de massif du CG :

- **Ouest du massif Sud** : Michel Dard, Yves Aquadro, Frédéric-Georges Roux

- **Est du massif Sud** : Françoise Binet, Katia Lagarde, Yasmina Boudjellal, Christian Mercier

Massif Est (Estérel) : Jean d'Agay, Katia Lagarde, Yasmina Boudjellal

Massif Centre Sud : Yves Aquadro, Frédéric-Georges Roux

Massif Centre Nord : Gérald Vuylsteek, Christian Weibel, Élisabeth Guyonnet

Massif Nord : Sue Jones, Élisabeth Guyonnet, Gérald Vuylsteek, Christian Weibel

N'hésitez pas à les contacter directement.

Attention aux coupes non autorisées !

Petit rappel : sauf exception, lorsque vous vendez du bois sur pied, vous devez tout d'abord vous assurer que vous êtes autorisé à faire la coupe, faute de quoi vous vous exposez à une forte amende, sans oublier celle que peut vous infliger l'inspection du travail si vous faites travailler des gens dans votre forêt sans avoir régulièrement levé la présomption de salariat.

Soit vous disposez d'un document de gestion durable approuvé dépendant de la surface de votre forêt (PSG, RTG, CBS...) dans lequel la coupe est prévue (attention aux dates), soit vous avez demandé et obtenu une autorisation administrative de coupe validée par la DDTM et le CRPF..

Si vous êtes aussi adhérent de la Coopérative Provence Forêt ou d'une Association Syndicale Libre (ASL Suberaie Varoise par exemple), ce sont ces organisations qui gèrent vos bois dans le respect des lois et règlements et vous êtes en général tenus de passer par elles.

Vous pouvez également être sollicité directement par un « acheteur » de bois sur pied qui vous démarchera en vous proposant un prix parfois alléchant. C'est le métier des Exploitants Forestiers qui font le négoce de bois (achat et revente) et se chargent de faire réaliser l'abatage et le débardage par des bûcherons ou Entrepreneurs de Travaux Forestiers (ETF), puis du transport.

Dans ce cas, soyez vigilants, car nombre d'entre vous nous ont signalé des pratiques parfois douteuses, que ce soit en qualité ou en quantité, voire en débordement de parcelles.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès du syndicat ou du CRPF. Et surtout, n'oubliez pas qu'il est impératif de négocier et de signer un contrat en bonne et due forme avant toute opération, et d'établir des factures correspondant au volume prélevé et au prix négocié.

Nous sommes en train de finaliser la mise au point d'un tel contrat standard.

Dernière heure : Comité Régional Biomasse (5 juin 2014)

Alors que des voix s'élèvent pour critiquer, avec des arguments biaisés et uniquement à charge, les deux projets industriels de production d'électricité à partir de la biomasse de nos forêts provençales et crient « au loup » en annonçant la « déforestation » de nos collines, le Préfet de Région, Michel Cadot, a présidé la 3ème réunion du Comité Régional Biomasse le 5 juin à Marseille.

Ce fut l'occasion de faire le point sur les plans d'approvisionnement des deux centrales et sur l'avancement de la constitution de

« l'interprofession Forêt-Bois » régionale qui doit se mettre en place d'ici la fin de l'année et qui permettra notamment de discuter du niveau de rémunération des propriétaires forestiers.

Les travaux de notre syndicat ont été appréciés et confirment la prise de conscience que sans une meilleure valorisation de nos bois sur pied (qui seule nous permettra de redonner vie à nos collines) il sera difficile de pourvoir à l'alimentation locale de ces usines qui doivent démarrer d'ici moins de dix-huit mois.



Les Annonces de la Forêt Varoise



PROPRIETES A LA VENTE :

- 10 ha de chênes et châtaigniers sur Pignans.
- 4,5 ha sur La Roquebrussanne
- 7,8 ha sur La Crau ; rive droite du Réal Martin en bord de rivière, chênes et chênes liège. Très jolie propriété
- 16 ha sur Aups avec chênes truffiers
- 8,4 ha sur Tourrettes
- 10 ha sur Vérignon avec source et chênes truffiers
- 2,5 ha sur La Roquebrussanne
- 10 ha Brignoles, 15 ha La Mole ; 145 ha St Maximin ; 42 ha St Zacharie, 8 ha Les Arcs et 7 ha Rocbaron
- 16 ha et 18 ha sur Vidauban, facile d'accès
- 10 ha sur Bargemon, forêt Château de Fauvas
- 4,83 ha sur Lorgues
- 6 ha sur Bormes les Mimosas
- 17 ha sur Cabasse de pins et de chênes plus 2.60 ha en vignes AOC (19.60 ha en tout)

- 1100 m² parcelle D19 à Artignosc sur Verdon
- 250 ha sur St Maxime

Vendu :

- 3 ha sur Cabasse avec ruine cadastrée

Un seul numéro de téléphone pour les annonces. Renseignements uniquement le mardi et vendredi matin au tél.: 04.94.50.09.70. Merci.

En cas de vente, nous vous serons bien reconnaissants de nous communiquer le nom de l'acquéreur et le prix de vente à l'ha. N'oubliez pas de faire adhérer vos acquéreurs à notre syndicat.

Nous comptons sur vous.

Les adresses utiles

Centre Régional de la Propriété Forestière - Antenne du Var.

Maison de la Forêt Quartier des Lauves 83340 Le Luc

Var Ouest : Jean-Marc Corti Tél. : 04.94.50.11.51

Mail : jean-marc.corti@crpf.fr

Var Est : Stéphane Nalin Tél. : 04.94.50.11.52

Mail : stephane.nalin@crpf.fr

Secrétariat du CRPF (Sandra): tél. : 04.94.50.11.53 lundi et jeudi matin. Mail : secretariat.leluc@crpf.fr



Coopérative Provence Forêt

Maison de la Forêt Quartier des Lauves 83340 Le Luc

Var Est : Emmanuel Atanoux Tél. : 06.82.45.58.72

Var Ouest : Jérôme Boléa Tél. : 06.72.00.33.76

ASL Subéraie Varoise

Pôle Forêt Quartier Précoumin Route de Toulon 83340 Le Luc Tél. : 04.94.73.57.92 Techniciens de l'ASL : **Chloé Monta et Antoine Spina**



Liens pour les internautes

La majorité des réponses aux questions que vous vous posez se trouve sans doute sur le site « Le portail des forestiers privés », tout y est, enfin presque :

www.foretpriveefrancaise.com avec la possibilité d'accéder directement aux infos de notre région :

<http://www.foretpriveefrancaise.com/paca/> ou sur le site du CRPF PACA : <http://www.ofme.org/crpf/> qui donne un accès direct à ses centaines de fiches pratiques que vous pouvez consulter sans faire appel à Sandra ou à l'un d'entre-nous :

<http://www.ofme.org/crpf/fiches.php>

L'observatoire de la forêt méditerranéenne :

<http://www.ofme.org/>

La Coopérative Provence Forêt :

<http://www.provenceforet.fr/>

L'ASL Suberaie Varoise : <http://www.suberaievaroise.com/>

La certification PEFC : <http://www.ofme.org/pefc-paca/>

La revue Forêt Méditerranéenne :

<http://www.foret-mediterraneenne.org/fr/>

Les disposition quotidiennes d'accès aux massifs forestiers varois en fonction du risque incendie :

<http://www.var.gouv.fr/acces-aux-massifs-forestiers-dans-a2898.html>

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var

Membre de la Fédération Nationale des Forestiers Privés de France

Maison de la Forêt - Quartier des Lauves - 83340 Le Luc

Tél. : 04.94.50.09.70 Fax : 04.94.50.09.71

Mail : spfsvar@sfr.fr

Permanences : mardi et vendredi de 09h00-12h00

